

celui-ci: à quoi cela a-t-il servi; dans quelle mesure les délibérations de ce comité peuvent-elles assurer aux Canadiens qu'une chose semblable ne se reproduira plus?

En quoi a-t-on sévi contre les pratiques d'affaires douteuses? Quelqu'un a-t-il été réprimandé pour avoir mal agi? Si oui, je n'en ai jamais eu vent. Autrement dit, les témoignages et les recommandations du comité n'ont donné suite à aucune mesure ni aucun avantage. Je me souviens d'un membre du comité qui disait le printemps dernier après avoir visité le *Bonaventure*: «Je suis sûr que nous les avons cette fois, des têtes vont rouler.» Non, il n'est pas membre du parti auquel j'appartiens. Que je sache, les seules têtes qui rouleront seront celles qui se trouveront sur le *Bonaventure*, si jamais il prend la mer. De toute façon, nous allons le mettre au rancart, nous en défaire après avoir dépensé 14 millions de dollars.

Le comité des comptes publics n'est probablement pas un bon exemple du manque d'action à la suite des recommandations de comités. Tout ce qui arrive, c'est qu'on lit des articles de journaux sur des sujets tels que les chevaux sur la liste de paye, l'escalade des coûts de radoub, d'expositions mondiales et de centres d'art du Centenaire. C'est à peu près tout. Manque de résultats, oui, mais je prétends que tout ce qui en découle c'est l'indifférence voulue du gouvernement à l'endroit du comité.

● (4.50 p.m.)

Le gouvernement n'a pas ouvertement donné des directives ou des ordres relatifs aux conclusions du comité, du moins pas jusqu'ici, mais je crains que ce ne soit pas long avant qu'il le fasse. Que penser du comité des transports, dont l'infortuné président a autorisé une motion recommandant le maintien du «Bullet» à Terre-Neuve? Qu'est-il advenu de ce rapport? Mieux encore, qu'est-il advenu de ce président? Ni l'un ni l'autre n'ont fait long feu et l'on pourrait en dire autant de la recommandation du comité.

Vous souvenez-vous pour quelle raison ce rapport n'a jamais pu parvenir à la Chambre? Je n'ai pas l'intention de vous ennuyer avec ces détails. On peut trouver tout cela dans le compte rendu de la dernière session. Vous vous souvenez que la question avait été envoyée au comité permanent des privilèges et des élections, mais combien d'entre vous se rappellent la bouleversante décision prise par cette imposante assemblée? Au cas où vous l'auriez oubliée, j'aimerais vous en lire le compte rendu. On le trouve à la page 695 du

n° 92 des Procès-verbaux de la Chambre des communes du 13 février 1969. Voici:

Le Comité fait rapport que la raison pour laquelle la résolution a été omise...

Je veux parler ici du projet de résolution concernant le «Bullet» de Terre-Neuve.

... est qu'il n'y a jamais eu de proposition ni de consensus à l'effet que ladite résolution adoptée par le comité permanent des transports et des communications soit insérée dans le deuxième rapport.

Combien d'entre vous se rappellent que le gouvernement s'est trouvé, plusieurs jours durant, dans l'impossibilité de faire une déclaration sur notre avenir dans l'OTAN? On alléguait ceci: «Nous ne pouvons rien faire avant de recevoir le rapport du comité de la défense. Les membres du comité sont en Europe actuellement et voyagent d'une base à l'autre. Nous ferons une déclaration une fois qu'ils seront de retour au Canada». Le député de Vancouver-Est (M. Winch) a mentionné la chose aujourd'hui.

Le comité obtint des renseignements de première main et, une fois de retour, il fit à la Chambre le rapport suivant:

1. Le Canada devrait continuer, par sa participation à l'OTAN, à jouer un rôle efficace dans le maintien de la paix.

2. Le Canada devrait maintenir des forces en Europe pour contribuer aux ententes relatives à la défense collective au sein de l'OTAN.

3. Le Canada devrait poursuivre son rôle actuel en Europe, jusqu'à ce que les pièces de matériel de sa division aérienne et de sa brigade mécanisée nécessitent remplacement.

Ce rapport a-t-il exercé quelque influence sur le gouvernement? Aucunement. Je vous cite un passage de la page 7725 du *hansard* du 18 avril 1969, où l'on annonçait ce que voici:

Le gouvernement du Canada a l'intention, en consultation avec ses alliés, de prendre prochainement les mesures nécessaires en vue d'une réduction concertée et progressive des effectifs des forces canadiennes cantonnées en Europe.

D'après le député de Vancouver-Est, cette annonce a été faite quelques minutes à peine après l'arrivée au pays du comité de la défense. Je ne saurais vous garantir l'exactitude de la chose...

M. Winch: Moi, je le puis.

M. McCutcheon: Il est ici et il dit qu'il le peut.

Certains pensent peut-être que mes remarques n'ont pas une grande importance. Peut-être, mais elles en ont eu assez pour un certain sénateur libéral, puisqu'il a démissionné du comité. Il ne pouvait pas supporter cela. Vous en souvenez-vous?